



8 Rue Chapron
14120 Mondeville
Téléphone : 02 31 34 87 47
Fax : 02 31 34 22 05
Mail : musique.danse@sivomdes3vallees.fr

PROJET D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE DU SIVOM DES 3 VALLÉES

2015/2020

Conservatoire à Rayonnement Intercommunal : CRI

Adopté par délibération du Comité Syndical du 1^{er} octobre 2015

Le SIVOM des Trois Vallées

Le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) a été créé par arrêté préfectoral du 31 janvier 1974. Il regroupe les communes de Colombelles, Cormelles-le-Royal, Cuverville, Giberville et Mondeville, soit 27 000 habitants. L'École de Musique et de Danse a été créée à la naissance du syndicat intercommunal et a fêté ses 40 ans d'existence en 2014.

Sommaire :

Introduction	3
Bref historique	4
I) Présentation et analyse conjointes de l'existant (Diagnostic)	5
1) Ressources humaines	5
2) Ressources pédagogiques.....	5
3) Ressources matérielles	8
4) Aspect socioculturel.....	10
5) Rayonnement du CRI.....	11
6) Les partenariats	12
II) Perspectives et actions à mener	12
1) Sensibilisation nouveaux publics.....	13
2) Ressources matérielles	15
3) Adaptation aux nouveaux rythmes scolaires.....	16
4) Communication et visibilité accrues du CRI	16
5) Evolution de la pédagogie.....	16
6) Les partenariats	18
7) Les instances de concertation.....	18
III) Evaluation du projet d'établissement.....	18
Conclusion générale	19

Introduction

Le conservatoire du SIVOM est un établissement spécialisé d'enseignement artistique axé essentiellement sur la Musique et la Danse. Il est un lieu de découverte, d'apprentissage et d'approfondissement des pratiques artistiques, ouvert au plus grand nombre.

L'établissement est agréé par l'État et donc soumis à son contrôle pédagogique. Classé «**Conservatoire à Rayonnement Intercommunal**» (CRI) par le ministère de la culture, il se doit de respecter au plus près le «schéma national d'orientation pédagogique de la musique et de la danse» et charte artistique spécialisée tout en l'adaptant de façon pertinente aux différentes contraintes locales : structurelles, financières, socioculturelles, etc.

Il se doit de veiller à l'égalité d'accès à la culture de l'ensemble des habitants du SIVOM. Le CRI est financé essentiellement par les communes membres du SIVOM, avec une aide du conseil départemental et les recettes associées aux droits d'inscription.

Le projet d'établissement a une durée de validité de 5 ans et est validé par le comité syndical du SIVOM.

Il s'efforce de prendre en compte l'ensemble des remarques des acteurs de l'établissement (élus, élèves, parents d'élèves, professeurs). Chacune des parties, suite à une réflexion critique de l'existant, identifiera les points forts sur lesquels s'appuyer à l'avenir, mais également les faiblesses nécessitant un indispensable repositionnement de l'école dans les 5 années à venir. L'application de ce projet sera suivie d'une évaluation régulière par la Commission Culture, créée en avril 2014, ainsi que par le Conseil d'Établissement, qui sera mis en place dès cette année.

Ce projet d'établissement est complété par :

- Un règlement des études.
- Un règlement intérieur.

Notre société, particulièrement ces dernières années, évolue très vite, tant d'un point de vue culturel que d'un point de vue économique et social. Il y a, par conséquence, obligation pour toute structure de s'adapter aux nouvelles contraintes et nécessité d'admettre une certaine souplesse. Le projet d'établissement est une feuille de route, mais ne peut, ne doit en aucun cas être figé.

Bref historique

L'École de Musique et de Danse du SIVOM est agréée par le Ministère de la Culture depuis 1984.

Un premier projet d'établissement a été réalisé et transmis à la DRAC en 2010, avec une période de validité allant jusqu'en 2015. Les réformes nécessaires en lien avec les textes de la Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et des Spectacles (DMDTS) avaient été réalisées en amont :

- Création des cycles dans tous les départements ;
- Un département « Petite Enfance » destiné à l'éveil musical et à l'éveil danse ;
- Une Formation Musicale ouverte aux différentes cultures artistiques ;
- Suivi personnalisé des élèves ;
- Évaluation des élèves en fin de cycle ;
- Les musiques collectives au centre de la pédagogie ;
- Partenariat avec l'éducation nationale ;
- Recherche permanente de partenariat avec les services culturels locaux en cohérence avec le territoire ;
- Lieu de diffusion, de création et de sensibilisation des publics dans toutes leurs diversités ;
- Emploi d'un personnel qualifié ;
- Plan de formation professionnelle.

À noter qu'en 2010, le CRI du SIVOM répondait aux exigences du ministère et allait même au-delà en ajoutant la danse comme deuxième spécialité (classique, jazz et contemporaine) quand une seule était exigée pour les CRI. La construction de locaux aux normes de la DMDTS a vu le jour en 2005.

I) Présentation et analyse conjointes de l'existant (Diagnostic)

1) Ressources humaines

a) L'équipe administrative

- Un directeur et un adjoint au directeur. Tous deux professeurs à mi-temps ;
- Une secrétaire à temps complet.

L'équipe administrative est identique à ce qu'elle était en 2010.

b) L'équipe technique

- 1 responsable des services techniques ;
- 2 adjoints techniques de 2ème classe dont 1 à temps complet ;
- Personnel occasionnel pour manutentions diverses.

L'équipe technique est stable depuis 2010. Cependant, un travail important a été réalisé avec le personnel technique pour une meilleure organisation du travail et un fonctionnement optimisé. L'aide technique d'agents communaux, là où se produit l'école, entraîne la quasi disparition du personnel occasionnel.

c) L'équipe pédagogique

En 2014/2015 on compte 29 enseignants (y compris la direction) dont :

- 22 titulaires :
 - 17 assistants d'enseignement artistique ;
 - 5 professeurs d'enseignement artistique.
- 2 CDI : 2 assistants d'enseignement artistique.
- 5 contractuels : 5 assistants d'enseignement artistique.

→ 9 enseignants sont à temps complet, 20 à temps incomplet.

Les temps incomplets correspondent, pour la majorité d'entre eux, à des situations de professeurs titulaires sur plusieurs écoles de la région. Les contractuels sont en attente de passer le concours du CNFPT ou font un nombre réduit d'heures permettant d'absorber les sureffectifs temporaires de certaines classes.

2) Ressources pédagogiques

a) Disciplines et temps hebdomadaire dispensés

Elles sont regroupées par département : Précisons qu'un enseignant peut exercer différentes disciplines (exemple : professeur de clarinette et direction d'harmonie)

Département voix : 17h	
Technique vocale: 1 enseignant	13h30
Chœur enfants (7 à 12 ans)	45mn
Chœur adultes mixte	1h30
Chœur adolescents (Musique actuelle)	1h15

Département cordes : 30h30	
Violon / alto: 2 enseignants	19h
Violoncelle: 2 enseignants	10h
Contrebasse: 1 enseignant	1h30

Département instruments polyphoniques : 99h45	
Piano: 3 enseignants	51h
Accompagnement: 2 enseignants	25h
Guitare: 2 enseignants	23h45

Département bois : 36h30	
Flûte traversière: 1 enseignant	16h
Saxophone: 1 enseignant	7h
Clarinette: 1 enseignant	13h30

Département cuivres : 27h30	
Trompette : 1 enseignant	14h30
Trombone / Tuba : 1 enseignant	13h

Département Percussion : 11h	
Percussion: 1 enseignant	8h
Batterie: 1 enseignant	3h

Département Formation musicale : 33h	
Formation musicale: 3 enseignants	32h
Classe préparation au Bac 1 enseignant	1h

Département "Petite enfance" : 9h30	
Jardin musical : 1 enseignant	6h
Éveil Danse : 1 enseignant	3h30

Département danse : 47h	
Danse classique : 1 enseignant	16h30
Danse Jazz : 1 enseignant	13h30
Danse contemporaine : 1 enseignant	17h

Département Sensibilisation milieu scolaire : 21h	
Sur temps scolaire: 2 enseignants	18h
Hors temps scolaire : 3 enseignants	3h

Département musiques collectives : 18h			
Chœur mixte adultes	1h30	Musique de chambre	6h30
Chœur d'enfants	45mn	Orchestre à cordes 1er cycle	1h15
Chœur adolescents (Musiques actuelles)	1h15	Orchestre symphonique 2ème cycle	1h30
Orchestre d'harmonie 1er cycle	1h30	Ensemble de Cuivres	1h
Orchestre d'harmonie 2ème cycle	1h30	Ensemble de guitares	1h15

Il à noter la naissance d'une harmonie 1^{er} cycle, mais la disparition du Big Band de l'école liée aux contraintes budgétaires. Il n'en reste pas moins un département « Musiques Collectives » bien développé et débutant très tôt dans la vie de l'élève.

Le nombre d'enseignants n'a que très peu varié. En 2010, était évoqué la création de classes, telle celle du cor, qui n'a pu aboutir. Il reste primordial de veiller à l'équilibre des classes instrumentales existantes. Il participe directement au bon fonctionnement des orchestres, éléments essentiels de la vie musicale.

b) Aperçu général des classes (effectifs)

Classes instrumentales

Évolution des effectifs des classes instrumentales de 2010 à 2015

Instruments	Piano	Guitare	Violon	Alto	Flûte	Trompette	Violoncelle	Clarinette	Chant	Percussion	Saxophone	Trombone	Contrebasse	Tuba	Total
Effectifs 2010/2011	91	42	34	3	32	24	24	23	23	19	16	14	7	4	356
Effectifs 2014/2015	93	42	36	2	30	26	18	24	25	16	13	14	3	7	349

On note une relative stabilité de l'ensemble des classes instrumentales. Elle fait suite à la volonté des élus de stabiliser le budget de fonctionnement (budget constant) et par conséquent de limiter le nombre d'élèves.

Classes de danse

Évolution des effectifs des classes de danse de 2010 à 2015

Classes	Éveil et initiation	Classique	Jazz	Contemporain	Total
Effectif 2010/2011	42	39	38	57	176
Effectif 2014/2015	58	47	56	61	222

Les classes de danse apparaissent en nette croissance mais ont encore potentiellement, la capacité de se développer. À noter, l'insuffisance d'élèves masculins au sein du département.

c) Nombre d'heures d'enseignement hebdomadaire

Évolution du nombre d'heures de cours hebdomadaires de 2010 à 2014

	2010 à 2011	2011 à 2012	2012 à 2013	2013 à 2014	2014 à 2015
Nombre d'heures de cours hebdomadaires	371.25	362.25	370,75	370.50	360.75

On note, entre 2010 et 2015, une baisse d'une dizaine d'heures de cours. Elle est directement liée à la conjoncture, notamment :

- La suppression d'heures complémentaires des professeurs titulaires.
- La volonté des élus de « remplacer » les élèves Hors SIVOM par des élèves SIVOM. Il est à noter que la présence importante des élèves Hors SIVOM, obligeait à refuser des enfants du SIVOM.

La diminution du nombre d'heures allouées n'empêche pas l'école de fonctionner dans la mesure où l'équilibre des classes est maintenu. Cette baisse associée à la modification des rythmes scolaires et au choix de privilégier les habitants du SIVOM aura généré une baisse d'élèves momentanée. Un plan d'action est en cours de réalisation (Cf 2ème partie "perspectives et actions à mener").

3) Ressources matérielles

a) Les salles de cours

Des cours sont dispensés sur les 5 communes du SIVOM. Certains dans des locaux totalement dédiés à la musique ; d'autres dans des salles polyvalentes, partagées avec des associations.

On compte ainsi pas moins de 21 salles de cours dont 16 totalement dédiées à la musique ou à la danse.

- **Colombelles** : 3 salles en un lieu unique : Maison de la Musique (ces trois salles sont uniquement dédiées à l'école).
- **Cormelles le Royal** : 2 salles en un lieu unique «Le Parc» qui sont partagées avec des associations.
- **Cuverville** : 1 salle polyvalente à «La maison des Associations».
- **Giberville** : 1 salle polyvalente située sous le préau (groupe scolaire Louis Pasteur)
- **Mondeville** : 11 salles réparties sur 2 lieux :
 - Château Bellemaist (10 salles uniquement destinées à l'école) :
 - Rez de Chaussée : 4 salles de cours.
 - 1ère étage :
 - 4 salles de cours ;
 - 1 salle réservée à la direction ;
 - 1 petite salle des professeurs.
 - École élémentaire Lucie Aubrac : 2 salles
- **Bâtiment SIVOM situé sur la commune de Colombelles**
 - 2 salles de danse de 120m² aux normes de la DMDTS (l'une avec tapis, l'autre uniquement parquet) ;
 - 1 auditorium : 120 places (également salle de percussions) ;
 - Des vestiaires, douches, toilettes ;
 - Un bureau destiné aux gardiens ;
 - 1 local d'entrepôt matériel.

b) Un parc instrumental important

Tous les instruments enseignés peuvent être loués à un prix abordable. Le parc fait actuellement l'objet d'une remise en état. Quasiment tous les locaux sont équipés d'un piano pour favoriser le travail avec accompagnement et les échanges avec les élèves pianistes.

Un parc complet de percussions est à disposition des élèves percussionnistes.

c) Une parthèque en développement

Un budget d'investissement pour les partitions est reconduit chaque année.

d) Matériel Hi-Fi sur l'ensemble des salles de cours

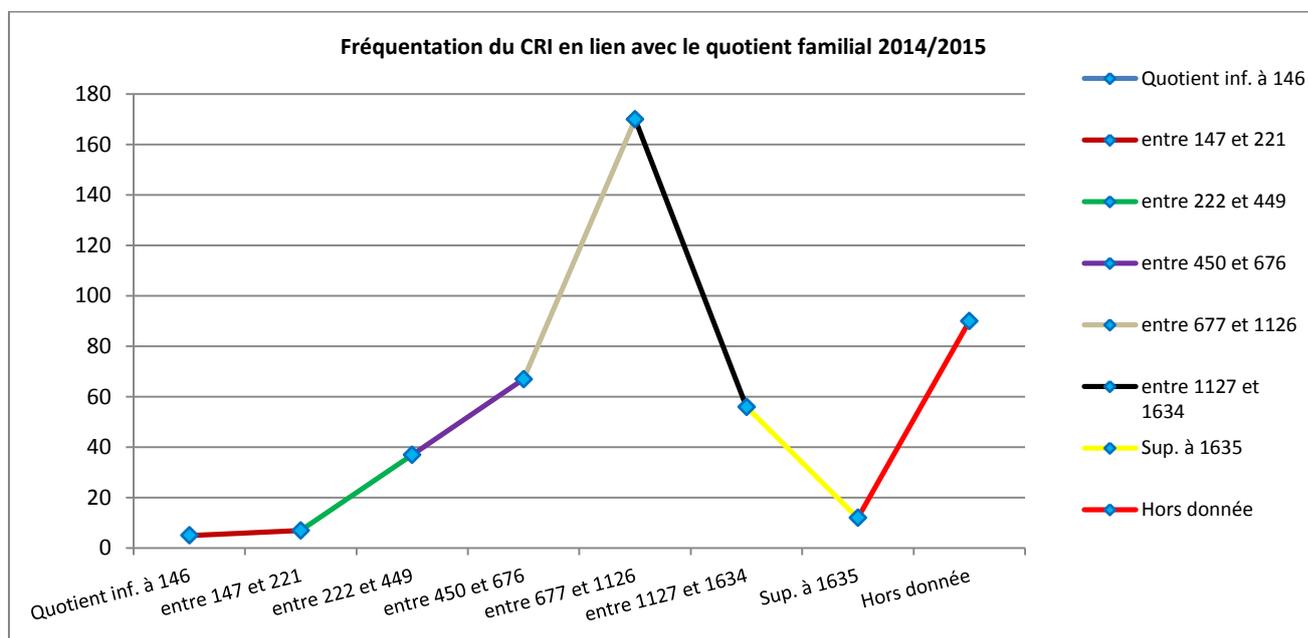
Quasiment toutes les salles en sont équipées. L'hi-fi permet aux instrumentistes monodiques de travailler avec CD d'accompagnement lorsque l'accompagnateur n'est pas libre et de parfaire leur culture.

e) Développement ressources numériques

- Ordinateurs à disposition des professeurs, pour partie administrative et suivi individuel des élèves (Logiciel IMuse). Accès réalisable depuis le domicile des professeurs ;
- Ordinateurs dans les classes de Formation Musicale avec liaison internet ;
- Logiciel d'écriture avec Sibelius.

4) Aspect socioculturel

a) Public fréquentant l'école



La prise en compte du quotient n'est valable que pour les enfants.

On observe une grande disparité sociale au sein des communes. Force est de constater que nous sommes bien loin de toucher l'ensemble de la population.

Selon le graphique ci-dessus, on constate que très majoritairement, les classes « moyennes et moyennes hautes » sont touchées par nos enseignements. C'est un problème au niveau national, auquel notre établissement se doit de proposer des solutions.

Le tarif d'inscription lié au quotient familial, les facilités de location d'instrument, à des prix attractifs, ne suffisent pas à résoudre le problème qui n'est pas uniquement financier, mais bien d'ordre culturel.

b) Répartition des élèves sur les 5 communes

Communes	Nombre d'élèves lors du 1 ^{er} projet d'établissement 2010	Nombre d'élèves dans le cadre de la scolarité 2014/2015
Colombelles :	65	82
Cormelles le Royal :	94	89
Cuverville :	35	29
Giberville :	73	101
Mondeville :	208	167
Total SIVOM	475	468
Total Hors SIVOM	165	115
Total CRI	640	583

5) Rayonnement du CRI

a) Diffusion et rayonnement du CRI

C'est plus de 60 rendez-vous, de différentes importances, qui sont proposés au public chaque année. Une majorité d'entre eux a lieu sur les communes du SIVOM. D'autres ont lieu sur un territoire d'une trentaine de kilomètres aux alentours.

Les concerts satisfont pleinement le public interne à l'école (proches parents, amis, élèves).

Cependant, on constate l'insuffisance de public extérieur à l'école.

Les raisons sont diverses :

- Richesse de l'offre culturelle sur le territoire (saison théâtre de Caen, Renaissance de Mondeville, Orchestre Régional de Normandie, Caen Jazz action, etc) ;
- Communication insuffisante.

Les acteurs culturels sont très nombreux sur le territoire, qu'il s'agisse d'associations ou de partenaires institutionnels. Nous ne devons en aucun cas penser en termes de concurrence, mais travailler dans un esprit de complémentarité.

b) La communication du Conservatoire

La communication externe se fait essentiellement par voie d'affichage : affiches, flyers. La presse se fait également l'écho des activités de l'école.

La communication interne à l'école (professeurs, élèves, parents d'élèves) qui se faisait par courrier et par voie d'affichage a laissé place à la communication numérique : mails, sms, mobile.

c) Les activités dans le cadre du rayonnement du CRI

- Intervention en milieu scolaire : nous avons gardé l'essentiel des heures des dumistes. Elle donne l'occasion de toucher, en partenariat avec les professeurs des écoles, plus de 1000 enfants chaque année. Ce lien avec l'enseignant est essentiel pour que la sensibilisation se poursuive entre 2 séances ;
- Partenariat entre écoles primaires et orchestres du CRI ;
- Un enfant dirige l'orchestre ;
- Concerts de professeurs chez les scolaires ;
- Présentations instrumentales ;

- Intervention dans les centres de loisirs, médiathèques, Relais d'Assistants Maternels ;
- Foyer de personnes âgées.

Chaque fois qu'une interaction entre public et musiciens s'est nouée lors de concerts, le résultat aura été particulièrement positif. Un partenariat, bien construit en amont avec un professeur des écoles, est la base générale d'une belle réussite.

6) Les partenariats

a) Partenariats permanents :

- L'association «La Renaissance» (salle de diffusion spectacle vivant) ;
- L'Orchestre Régional de Normandie ;
- L'Éducation Nationale ;
- Médiathèques.

Ces partenariats sont essentiels à la vie de l'école.

b) Partenariats ponctuels :

- Le lycée Jules Verne (concert pour les lycéens) ;
- Musique à l'hôpital (Établissement Public en Santé Mentale) ;
- Centre de Formation des enseignants de la Musique et de la Danse (CEFEDM de Normandie) ;
- Les écoles de la région (concerts en commun).

Les partenariats sont essentiels à la vie de l'école. Ils sont nombreux à ce jour, mais leur efficacité reste à améliorer. Il apparaît indispensable d'établir des conventions avec les partenaires permanents pour mieux définir le rôle de chacun, et le bénéfice que chacun en tire.

II) Perspectives et actions à mener

Introduction : Adaptation responsable à un nouveau contexte

Depuis la réalisation du précédent projet d'établissement, une importante évolution du contexte économique et social s'est opérée, tant au niveau national que local. Ce nouveau contexte nécessite une adaptation réaliste dans la gestion de notre établissement.

Ainsi, il faut intégrer 3 éléments essentiels à toute réflexion :

➤ Contraintes budgétaires :

Fonctionnement de l'établissement à budget constant (section d'investissement et de fonctionnement).

➤ Changement du rythme scolaire :

Il est également à noter des changements importants concernant le rythme scolaire dans l'Éducation Nationale. Il ne s'agit pas seulement de contraintes horaires nouvelles, mais bel et bien d'une nouvelle philosophie, avec ce souci de permettre, au plus grand nombre, une sensibilisation à la culture sous toutes ses formes. Ainsi, apparition des Temps d'Activités Périscolaire (TAP), absences d'élèves le mercredi matin, report des cours sur le samedi, etc.

Cette nouvelle organisation scolaire aura nécessité de très nombreux échanges avec les élus, l'éducation nationale et le corps enseignant pour trouver des solutions adaptées, tant au niveau de l'école que de l'Éducation Nationale.

➤ Contexte socio-culturel :

Une partie de la population est en souffrance et se trouve malheureusement exclue de la vie culturelle. Il fait partie de nos missions de prendre en compte ce public.

A la base d'une importante réflexion :

- Une partie de la population n'a pas accès à la culture ;
- Le nonaccès à la culture n'est pas un simple problème d'argent ;
- La culture fait peur à certains ;
- L'image de l'école est pour beaucoup en total décalage avec la réalité. La presse nationale s'en fait parfois l'écho en citant : l'élitisme des Conservatoires, institutions figées, « conservatrices », où se pratique une pédagogie d'un autre temps. C'est ignorer les très nombreuses évolutions réalisées depuis un grand nombre d'années dans certaines structures, dont la nôtre.

L'équation est la suivante : Comment préserver la qualité de l'enseignement spécialisé de notre établissement, dans le respect des textes de la DMDTS, tout en intégrant les nouvelles contraintes actuelles citées ci-dessus, tant budgétaires que socio-culturelles ?

1) Sensibilisation aux nouveaux publics

Nous trouverons ci-dessous les actions qui ont été proposées par le corps enseignant, en lien avec la direction et les élus.

a) Projets à courts et moyens termes

➤ **Rapprocher les projets des dumistes avec les orchestres existants (2015/2016)**

Placer les dumistes, et les projets remarquables qu'ils effectuent avec toutes les populations d'enfants, au centre du lien entre les écoles et le conservatoire. Le travail par projets transversaux entre les différents établissements permettrait :

- D'intégrer des élèves du CRI aux projets dans les écoles ;
- D'intégrer les scolaires aux projets du CRI.

Important : les scolaires se rendent au moins 1 fois au CRI afin de s'appropriier le lieu.

➤ **Création d'ateliers de sensibilisation danse et musique (2016/2017)**

Sur le temps de cours de chaque professeur, réserver un temps défini pour permettre d'intégrer chaque semaine de nouveaux élèves en « portes ouvertes » et sensibiliser au-delà de nos propres élèves.

➤ **Organisation de concerts de professeurs (2015/2016)**

Organisation de concerts courts de professeurs à dates fixes, dans l'auditorium.

➤ **Classes « découverte musique et danse » d'une semaine (2015/2016)**

Organiser une semaine de « stage musique » pendant le temps scolaire (à l'image des classes vertes ou stages de voile, par exemple).

En lien direct avec les professeurs des écoles, cette proposition naît du souhait que la découverte du conservatoire soit attachée à l'emploi du temps scolaire des enfants. C'est là le vrai lieu de la démocratisation car tous les enfants seront concernés, et pas seulement ceux dont les parents seraient volontaires.

➤ **Conte à destination des scolaires (2016/2017)**

Proposer dans plusieurs classes, chaque année, un projet type « conte musical » joué par les élèves du CRI devant différents groupes de scolaires. Nous l'avons déjà constaté, la projection des spectateurs sur les acteurs du spectacle est très efficace et conduit souvent au désir de pratique instrumentale.

➤ **Chorégraphie proposée par des professeurs et leurs élèves (2015/2016)**

Elle se ferait dans l'auditorium de l'école et serait destinée à des enfants des écoles élémentaires. Elle serait l'occasion pour les garçons de découvrir que la danse n'est pas réservée aux filles.

➤ **Concerts pédagogiques et interactifs (2015/2016)**

Il se déroulerait sur un temps scolaire et périscolaire.

b) Projets à plus longs termes

➤ **Développement d'un projet « Orchestre à l'école »**

L'intérêt d'un tel projet, s'il passe par une pratique instrumentale, va bien au-delà.

Il est clairement un moyen d'accéder à une socialisation très bénéfique pour l'ensemble des élèves. Il se fait en partenariat direct avec le professeur des écoles et a une influence sur l'ensemble des apprentissages et des comportements en classe.

➤ **Création d'horaires aménagés à destination d'enfants en zone sensible**

Fera l'objet d'une étude de faisabilité avec l'Éducation Nationale.

➤ **Création d'une classe de théâtre**

Une étude sera réalisée sur la possibilité d'un autofinancement de cette classe.

2) Ressources matérielles

a) Les locaux de cours

La pédagogie actuelle nécessite un travail en équipe permanent pour la réalisation de projets communs. Par ailleurs, cette répartition actuelle est génératrice de dépenses de fonctionnement importantes : chauffage, entretien des bâtiments, accords et entretien d'un imposant parc de pianos dispersés sur les 5 communes, achat de pupitres en nombre, etc.

Il serait, souhaitable d'avoir une école centralisée, en capacité d'accueillir toutes les disciplines. On comprendra que la construction d'une telle école n'est pas d'actualité dans le contexte actuel.

Il serait bon d'envisager, à moyen terme, d'avoir un bâtiment central permettant d'accueillir l'ensemble des professeurs : par exemple, récupération de pièces au Château Bellemaist.

Par ailleurs, il est nécessaire de maintenir les locaux en état, afin de préserver une qualité d'accueil indispensable pour le public et les enseignants.

b) Le parc instrumental

Les travaux de remise en état du parc instrumental doivent être prolongés. Certains instruments, en nombre insuffisant dans le parc, devront faire l'objet d'achat : flûtes, trompettes, guitares, clarinettes. Dans le cadre de l'évolution des missions, ils serviront notamment lors des projets : ateliers de sensibilisation, classes découvertes musique.

3) Adaptation aux nouveaux rythmes scolaires

L'impact sur l'école est important et nécessite des ajustements qui vont perdurer à l'avenir. À savoir :

- L'absence d'élèves le mercredi matin génère un déplacement des cours vers le samedi ;
- Afin d'être en adéquation avec les réformes du rythme scolaire, aucun cours au-delà de 20 heures sauf pour des adultes ;
- Obligation pour les enseignants d'étaler davantage les cours sur la semaine ;
- Création de 3 heures d'intervention en périscolaire : les dumistes y consacrent une partie de leur intervention, ainsi que le professeur de Jardin Musical. Chacun, de par sa spécialité, a pu pratiquer son métier dans un nouveau contexte. La réussite de ce type d'action est liée à l'organisation locale.

4) Communication et visibilité accrues du CRI

Le CRI dispose d'une communication insuffisante. Peu de gens connaissent son existence.

Actions à mener :

- Développer une interaction avec les sites internet des communes membres ;
- Amélioration de la qualité graphique de nos affiches ;
- Flyer dans les boîtes aux lettres ;
- Collaboration plus importante avec la presse ;
- Moins de spectacles, mais mieux ciblés et permettant une meilleure couverture médiatique ;
- Création d'un site Internet SIVOM avec un onglet spécifique au CRI ;
- Développer la signalétique du CRI.

5) Évolution de la pédagogie

a) Renforcement du département « Petite Enfance » (danse et musique)

Il est constaté que les enfants débutant jeunes dans notre établissement, font preuve d'une persévérance plus importante que les enfants commençant plus tardivement.

Par ailleurs, le département « Petite enfance » est un vivier incontournable des classes instrumentales et danse.

Actions à mener : Une plus grande interactivité entre l'éveil danse et musique. Les lieux sont distants de 2 km, ce qui rend difficile une réelle mutualisation. Mais la création de 1 voire 2 spectacles en commun, générerait un pont entre les 2 pôles qui serait profitable à tous.

b) Développement de la pédagogie de groupe

Le face à face pédagogique de 30 mn/ 45mn/ 1heure (selon les cycles) est indispensable pour qu'un élève progresse de façon satisfaisante. Cependant, à tous les niveaux, la pédagogie de groupe est un atout incontestable : développement de l'écoute, de l'esprit critique, bienfait du mimétisme etc.

Mieux vaut un cours de 1 heure à deux, que deux cours de ½ heure seul.

Actions à mener : Mise en place d'une pédagogie de groupe systématique en initiation instrumentale.

Cela signifie 40 minutes de cours pour deux jeunes enfants, contre ½ heure par élève à ce jour. Ce temps sera agencé en tenant compte, bien évidemment, des capacités de concentration de chaque enfant.

c) Développement des pratiques vocales dans l'établissement

Le chant, on le sait, est un excellent support à la pratique musicale en général. Il existe une classe de technique vocale dans l'établissement. Mais il reste à développer la pratique vocale en amont et à et à dépister, dès le plus jeune âge, les enfants motivés et disposant accessoirement d'une belle voix. Ils pourront alors rejoindre le chœur enfant, puis l'initiation à la « technique vocale » (cours à deux de 45 mn), pour enfin rejoindre la classe de chant et le chœur adultes.

Actions à mener : Intensifier la pratique vocale polyphonique dans les cours de Formation Musicale.

d) Raccourcissement des temps de cours en Formation Musicale avec dédoublement des classes pour un meilleur encadrement

Ayant constaté la fatigue de nombreux enfants en fin de journée, il a été fait le choix de raccourcir les temps de Formation Musicale de 15 mn. Cela permettra un dédoublement des effectifs favorisant :

- Un suivi individuel plus efficace ;
- Une approche instrumentale collective plus poussée ;
- Un travail sur l'oralité et l'improvisation plus soutenu.

e) Vers un système d'Unités de Valeurs (UV) généralisé

Le but étant de donner plus de souplesse aux élèves dans leur progression et de se concentrer sur leurs points faibles.

6) Les partenariats

De nombreux partenariats ont vu le jour avec les années. Il convient de renforcer les partenariats pérennes et de ne pas les multiplier à l'infini sans qu'ils n'aient une efficacité réelle.

Actions à mener :

- Établir des conventions avec les partenaires permanents, pour mieux définir le rôle de chacun ;
- Évaluer les partenariats.

7) Les instances de concertation

Depuis un an, une commission culture a été mise en place, qui facilite les échanges avec les élus du SIVOM et permet d'instaurer un dialogue constant.

À créer :

- Le Conseil d'établissement : Programmé lors du 1^{er} projet d'établissement, il n'a pu se constituer pour diverses raisons. Il est primordial de le mettre en place dans les meilleurs délais.
Instance de consultation et de proposition, le Conseil d'établissement se prononce sur les textes cadres et le projet d'établissement. Il soutient et suit l'action et les initiatives de l'établissement, tant dans la période d'élaboration qu'au moment du bilan.
- Le Conseil pédagogique : Animé par le directeur de la structure qui fixe les ordres du jour, il rassemble les représentants de l'équipe pédagogique (coordinateurs de département). Il participe à :
 - L'élaboration et l'évolution des textes cadres ;
 - La mise au point des processus d'évaluation ;
 - La conception des plans de formation continue ;
 - Impulser la recherche et l'innovation pédagogique, l'émergence et le suivi de projets.

III) Évaluation du projet d'établissement

Afin de s'inscrire dans le temps, le projet d'établissement doit faire l'objet d'une évaluation continue par les différentes instances existantes :

- La commission culture : au moins deux fois par an ;
- Le conseil d'établissement : au moins 1 fois par an ;
- Le conseil pédagogique : au moins 3 fois par an.

Un calendrier sera établi avec les différentes instances concernées en début d'année scolaire.

Conclusion générale :

L'adaptation aux fortes contraintes socio-économiques est une composante incontournable de la réflexion menant à ce projet d'établissement.

La situation économique, si elle peut brider certaines initiatives, a le mérite d'obliger chacun d'entre nous à penser et faire autrement. Il s'en suit la remise en cause de certitudes passées et l'obligation de nous adapter pour un meilleur service rendu à l'ensemble des populations du territoire.

Aussi, l'axe central de la réflexion menée est ce souci permanent de sensibiliser de nouveaux publics et de permettre l'accès de tous à la culture.

L'autre axe est le maintien de la qualité de notre enseignement spécialisé, dans le strict respect des textes réglementaires, tout en évoluant, là encore, vers une pédagogie plus efficiente et adaptée aux contraintes nouvelles de nos élèves.

Un troisième axe de réflexion est celui des partenariats. Il est évident qu'il ne faut pas travailler dans un esprit de concurrence, mais de complémentarité. Il y a nécessité de favoriser, chaque fois que possible, une mutualisation des moyens.